



*Au sommaire de ce numéro*

**43**

Résidence Universitaire d'Antony.....	2
Offshore, paradis fiscaux et souveraineté criminelle (note de lecture de <i>Bernard Blavette</i> ).....	3
Bourse : risque d'addiction ( <i>Michel Fenayon</i> ).....	4
<i>René Passet</i> , lu dans <i>Télérama</i> ( <i>Jean-Louis Michniak</i> ) L'eau ( <i>ATTAC Saint-Ouen</i> ).....	5
Agenda ; Organisation d'Attac 92.....	6

## « Que la bête meure » *édito de Lignes d'attac, novembre 2010*

**N'oubliez pas de régler votre cotisation 2010, si ce n'est déjà fait !**

**Une raison de plus d'adhérer à ATTAC :**

**A ATTAC, on a des amis dans le monde entier**

Présente au cœur du mouvement altermondialiste, Attac est active dans tous les forums sociaux locaux, régionaux, mondiaux... Le réseau des Attac du monde est présent en Europe, en Afrique, en Amérique latine, au Japon, au Québec. Encore moins aujourd'hui qu'hier, il n'est possible de lutter et de penser au seul niveau national.

D'accord, pas d'accord avec les articles de ce numéro ? Réagissez ! Envoyez nous vos articles et annonces. Le prochain numéro paraîtra début décembre.

**Diffusez, par courriel ou sur papier...**

**La crise du capitalisme, qui sévit dans le monde entier depuis trois ans, d'une ampleur et d'une violence sans doute inégalée, a connu en 2010 une acuité particulière en Europe. Obligés de prendre à leur charge les dettes accumulées par les institutions financières, les Etats ont tôt fait d'en reporter le poids sur les populations, par le biais de plans d'austérité draconiens, atteignant en premier lieu l'emploi, les services publics et la protection sociale. Les gouvernements avaient tous affirmé avoir tiré les leçons des années 1930 ; il n'en est rien : de nouveau, la déflation est censée nous sortir de la crise !**

Avec des accents de matamore, Nicolas Sarkozy avait juré qu'il mettrait au pas la finance, restaurerait la dignité du politique et même qu'il moraliserait le capitalisme. Las ! **On aura vu un « président des riches » renforcer le bouclier fiscal, épargner les profits des banques, supprimer des dizaines de milliers d'emplois publics, démolir les retraites, et, pour faire oublier cet acharnement mortifère, désigner à la vindicte les immigrés, les Roms, foulant ainsi aux pieds la Constitution française** qui garantit le respect des droits pour tous. Les forfaitures ne s'arrêtent pas là, puisque le pouvoir est soupçonné d'avoir enfreint la loi sur la liberté de la presse et la protection de ses sources, dans le seul objectif d'étouffer les affaires scandaleuses de compromission avec les puissances d'argent dans lesquelles lui et son gouvernement se sont empêtrés.

**Au cours des prochains mois, le chef de l'Etat prendra la présidence du G20 et du G8. Espère-t-il restaurer à cette occasion un semblant de légitimité**, non seulement auprès de la population mais aussi auprès des autres gouvernements qui observent, assez médusés, une dégringolade politique et morale du crédit de la France, au point que la Commission européenne, dont il applique pourtant aveuglément les préceptes, le rappelle à l'ordre ?

**Il n'y parviendra certainement pas, car cela supposerait une révision déchirante de la politique menée ici comme ailleurs.** A commencer par celle qui concerne les deux plus importants problèmes actuels de la régulation internationale : d'une part, rien n'est prévu pour mettre fin à la toute-puissance financière, notamment en bloquant la spéculation par des taxes – de ce point de vue, la connivence entre les gouvernements et le FMI pour ne pas toucher à la liberté de circuler des capitaux est totale. D'autre part, la régulation climatique est toujours dans les limbes.

**C'est dire combien les mobilisations sociales auxquelles Attac participe revêtent une importance cruciale pour faire échouer les régressions sociales de tous ordres, préparer les échéances des « G », la conférence de Cancun et le prochain forum social mondial.**

**Nous savions que le capitalisme était injuste, violent, et capable si nécessaire d'étouffer la démocratie. La profondeur de la crise montre à quel point il peut être dangereux lorsqu'il ne peut la surmonter, un peu comme une bête blessée. Claude Chabrol est parti. Il nous reste de lui cette idée : « Que la bête meure ».**

## **Il n'y a pas de petit profit ou la volonté d'étouffer la contestation**

**(Communiqué de presse de l'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony (AARUA) du 23 octobre 2010)**

1000 euros : c'est "l'amende" que l'AARUA (Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony) a été condamnée à verser à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) pour dédommager cette dernière de ses frais d'avocat.

### **Pourquoi ?**

Parce que le référé en urgence déposé contre le permis de démolir le bâtiment C de la résidence universitaire a été rejeté et que la « coutume » veut que le perdant soit condamné à dédommager son adversaire, en principe proportionnellement à ses moyens.

L'AARUA ne bénéficie d'aucune subvention, ses sources de financements sont uniquement les cotisations de ses membres et les dons de citoyens sensibles à ses actions. Exiger 1000 euros et faire peser la menace d'amendes de cette importance pour chaque action perdue, a un objectif essentiel, empêcher toute contestation.

Car cette somme, obtenue grâce aux affirmations fausses de son avocat, n'est qu'une goutte d'eau pour la CAHB, prête à investir des sommes colossales pour la transformation et la réduction de la Résidence universitaire (voir plus bas).

### **Déboutés et condamnés pour avoir dit la vérité**

Nous avons été déboutés, mais nous n'avons pas tort ! Les avocats de la Ville et de la CAHB ont affirmé devant le juge des référés, qui les a crus, qu'il faudrait des mois de désamiantage avant que la démolition puisse vraiment commencer.

Nous avons été déboutés début juillet. Le 10 août la démolition était lancée ... et début septembre tout le bâtiment C était démoli, la place était nette... Preuve qu'il y avait bien urgence à suspendre !

Il est souvent dit que la loi a pour fonction de défendre les faibles contre les abus de pouvoir des puissants... Ici un mensonge avéré a servi à faire triompher la force en tentant de nous faire taire.

### **Manipulation des chiffres et confusions volontaires**

Lors du dernier conseil communautaire (le 16/10/2010), la CAHB a voté la réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire : seront réhabilités 300 logements étudiants, 15 logements de fonction et des bureaux. Nous devrions être heureux.

Mais est annoncée dans le même temps la démolition des équipements généraux (bibliothèque, salle polyvalente, auditorium, restaurant), autant de lieux dont la réhabilitation ne pose aucun problème et qui doivent être au cœur de la résidence universitaire. Et rien n'est dit des projets à venir sur les autres bâtiments.

Les données version P. Devedjian : Lors de la pose de la première pierre de la résidence étudiante créée dans le quartier du Noyer Doré, Patrick Devedjian, président du conseil général, continuait à prétendre dans son discours (voir site du Conseil général), que la surface des chambres actuelles de la résidence universitaire était de 9 m<sup>2</sup>, que chaque logement rénové coûterait de l'ordre de 110 000 euros, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un logement neuf qu'il estime à 67000 euros. Il affirme par ailleurs que les 119 chambres « viennent en remplacement de logements détruits sur la résidence universitaire... » (548 chambres ont été détruites)

Les éléments du rapport de présentation de la réhabilitation du bâtiment A :

Le rapport de présentation de la délibération à la CAHB confirme officiellement ce que nous ne cessons de rappeler : la surface des chambres actuelles est de 10,5m. La rénovation des chambres y est chiffrée à 13,5 millions d'euros, soit 45 000 euros par chambre (donc moins que le neuf chiffré par P. Devedjian ...).

A vouloir trop prouver, P. Devedjian prouve surtout qu'il n'est pas à un petit (ou gros) arrangement près avec la vérité pour arriver à ses fins : démontrer que la réhabilitation coûte plus cher que le neuf (même si ce n'est pas vrai) et qu'il vaut mieux détruire (le plus possible) et construire (un peu) ailleurs. On apprend aussi au détour d'une page que l'architecte Jean Nouvel a été chargé du dossier : par qui ???

### **Montage financier imprécis**

P. Devedjian annonce 38 millions d'euros le 17 Septembre pour la réhabilitation d'un bâtiment, ... La CAHB, le 16 Octobre, présente un dossier dont le coût annoncé est 22 millions hors TVA, ce qui fait 27,4 millions TTC. On ignore si les honoraires du maître d'œuvre sont inclus ou non.

Quant au montage financier, on souhaiterait en savoir plus. Certes la CAHB va demander des subventions à l'Etat, au Conseil général, au Conseil régional et, elle-même, apportera une participation financière...

### **En conclusion, un projet à revoir**

Le projet proposé aux élus de la CAHB est inacceptable tel quel. Il fait disparaître une partie des équipements, organise les chambres de telle manière que les 16 m<sup>2</sup> annoncés laissent une surface de pièce principale inférieure à la surface actuelle, alors que notre projet de réhabilitation fait passer les chambres de 11,20m<sup>2</sup> (10,50m<sup>2</sup>+ placard de rangement individuel) à 14,50m<sup>2</sup> par étudiant avec 12,70m<sup>2</sup> de surface totalement privative. De plus, le projet de la CAHB, laisse en place les projets de démolition des autres bâtiments et est tout sauf transparent sur le plan financier. C'est pourquoi les élus d'opposition se sont abstenus en exigeant l'arrêt des démolitions.

Contact : Marie Jo Ehrhard-Weil Tel : 0688117196 AARUA : <http://amisrua.antony.free.fr> mel : [amis.rua@hotmail.fr](mailto:amis.rua@hotmail.fr)

Il ne s'agit pas d'un ouvrage de plus sur les paradis fiscaux, il s'agit d'un brûlot. Un brûlot que nous devrions brandir à bout de bras, par centaines de milliers, lors des manifestations, afin de montrer aux oligarques dominants que nous ne sommes pas leurs dupes.

Car Alain Deneault élargit considérablement la notion de « Paradis fiscal » et montre qu'il s'agit d'un doux euphémisme pour occulter un système ultra cohérent qui vise à mettre fin aux processus démocratiques pour instaurer la loi d'airain du plus fort, au delà même de l'état de nature qui comporte certains aspects coopératifs.

Dès la première phrase de la préface la question fondamentale de notre temps est posée « *Qui décide des affaires du monde ?* » La réponse tombe comme un couperet : ce que nous nommons pudiquement paradis fiscaux ce sont en fait « *des juridictions politiques sur mesure qui permettent de peser de manière décisive sur le cours historique des choses sans devoir répondre de quelque principe démocratique que ce soit. Des subalternes se prêteront dans les Etats de droit au cirque des campagnes électorales et au théâtre des assemblées législatives (...) afin de satisfaire le peuple de ces ombres chinoises. Qu'il ne croie pas à ces mensonges importera peu puisque ce sera tout ce à quoi il aura droit* ».

Pendant 170 pages, Alain Deneault va s'employer avec succès à étayer sa thèse en démontant les mécanismes de ce coup d'État permanent contre nos fragiles processus démocratiques. L'argumentation est précise, incisive, convaincante, saupoudrée d'un humour corrosif. Philosophe de formation, Alain Deneault sait avec bonheur rendre à cette discipline tout son potentiel critique, sa capacité à mettre en relation des faits en apparence disparates pour les rendre signifiants. Jamais un économiste, au sens moderne du terme, n'aurait pu écrire un tel livre.

Qu'on en juge....

**Les places dites abusivement « offshore » ne sont pas seulement des îles exotiques situées loin de chez nous.** Certaines sont membres de la Communauté Européenne comme le Luxembourg ou le Royaume Uni avec La City toute puissante. D'autres se présentent comme d'aimables lieux de villégiature en plein cœur de notre continent, comme la Suisse, la Principauté d'Andorre ou encore Monaco. Elles opèrent avec le consentement de tous, dominants et dominés, car, au « café du commerce », personne n'aime le fisc, « *cet intrus inquisitorial, obscène, voyeuriste* » qui se permet de pénétrer dans ce que nous considérons aujourd'hui comme plus intime encore que notre vie sexuelle, notre argent, nos biens, nos avoirs. Et comme d'habitude avec le capitalisme, le grotesque n'est jamais loin. On voit ainsi fleurir des guides des paradis fiscaux, analogues à leurs homologues traitant des hôtels et restaurants. Les différentes places y sont classées en fonction de leur fiabilité, de leur efficacité, de leur complaisance....<sup>(1)</sup> De même, des Ecoles de Commerce financées par la collectivité, enseignent à leurs étudiants comment « *minimiser le fardeau fiscal international de la firme* ». Il s'agit, en fait, non pas de savoir si une pratique est répréhensible ou pas, mais de trouver un lieu sur la planète où elle est autorisée, ce qui constitue la négation des fondements même du droit et de toute éthique.

On peut estimer que **ces places concentrent à peu près la moitié du stock mondial d'argent**, ce qui leur confère une force de frappe considérable et, en toute logique, devrait leur valoir un siège au G8. La première de leurs missions est de permettre aux grandes puissances financières, et à certains particuliers fortunés, de frauder les services fiscaux des états de droit, ce qui implique de « *mettre à mal le financement des institutions publiques, et par conséquent la notion même de bien public* ». C'est aussi (quelle bonne idée !) « *imposer à la classe moyenne le financement d'infrastructures publiques dont l'élite financière profite pourtant elle-même* ». Mais c'est surtout forcer les Etats à emprunter les fonds qu'ils n'osent pas taxer, emprunts qui génèrent des profits juteux. En ce sens, **les déficits ( sécurité sociale, caisses de retraites, budgets publics...)** dont on nous rebat les oreilles à longueur de journées dans ce que l'on peut considérer comme la plus grande campagne d'intoxication de tous les temps, **ne sont qu'une illusion, une manipulation, les conséquences des évasions fiscales en tous genres.**

Mais l'essentiel n'est pas là, et la stricte question fiscale est encore la moins compromettante. En effet, **les capitaux détenus dans les paradis fiscaux ne vont pas rester inactifs... Financements occultes** des campagnes électorales afin de placer des complices en position de décideurs, **corruption des élites des pays pauvres** afin qu'elles ferment les yeux sur le pillage de leurs ressources naturelles, financement de mercenaires permettant de mener des **guerres privées** lorsque cela s'avère nécessaire, les utilisations ne manquent pas pour les acteurs financiers et industriels d'envergure : « *ainsi des groupes qui nous vendent de l'essence au détail se livrent par ailleurs au commerce d'armes (Total/Elf notamment en Angola)<sup>(2)</sup>, les succursales bancaires à qui nous confions notre épargne gèrent également des trafics d'influence qui bénéficient à de terribles dictatures* ». Des sociétés en apparence banales comme le fabricant d'anisette Pernod-Ricard, sont impliqués dans le blanchiment des revenus de la cocaïne en Colombie<sup>(3)</sup>. Nous entrons alors de plain-pied dans une criminalisation générale de l'économie aux proportions franchement colossales. Selon l'économiste Eric Vernier et le juge Jean de Maillard, le Produit Criminel Brut (PCB) annuel peut être estimé à **1500 milliards de dollars**, auxquels il faut ajouter 4500 milliards de dollars d'argent « gris » résultant d'opérations comptables frauduleuses et de malversations diverses<sup>(4)</sup>.

Cependant les capitaux qui se terrent dans les paradis fiscaux ne proviennent pas uniquement de pratiques mafieuses, l'économie dite légale permet aussi de dégager d'immenses profits, notamment par l'intermédiaire des **zones franches**. Instituées à l'origine avec la bénédiction de l'ONU sous le prétexte de promouvoir le développement des pays pauvres, elles se transformèrent rapidement en véritables bagnes que la journaliste canadienne Naomi Klein dénoncera avec véhémence dans un ouvrage fameux « No logo ». Dans ces zones l'imposition est dérisoire, le droit du travail et les réglementations environnementales inexistantes. Pas étonnant, dans ces conditions, que, réparties dans une centaine de pays ( Mexique, Jamaïque, Cambodge, Inde, Viêt-Nam...), leur nombre soit en croissance constante, passant de 79 en 1975 à plus de 2700 en 2006. Et la rapacité ne connaissant pas de bornes, il s'agit encore de transporter au moindre coût les produits fabriqués dans

les zones franches vers les lieux de consommation des pays riches. C'est le rôle dévolu aux « **pavillons de complaisance** » qui permettent de faire naviguer en toute impunité des navires délabrés aux équipages sous payés. Ainsi 60% du transport maritime de marchandises est assuré par ces zones de non-droit flottantes.

Tous ces faits sont connus et ont déjà été dénoncés à de multiples reprises. Mais l'immense mérite d'Alain Deneault consiste à les mettre en perspective, à rassembler le puzzle de l'infamie de façon à mettre en lumière un système : des zones de non-droit destinées à accueillir sur des comptes anonymes numérotés des capitaux de toutes provenances, utilisés ensuite pour corrompre les décideurs, pour forcer les États à mettre en place des règles favorables aux dominants, pour mettre à mal la démocratie .

**Eradiquer dans les esprits jusqu'au souvenir de notions telles que l'éthique, le droit, les pratiques démocratiques** constitue le but ultime du processus à l'œuvre, but dont l'élite financière ne se cache même plus. Ainsi Claude Bébear responsable du groupe d'assurance Axa qui possède de nombreux comptes au Luxembourg, déclarait dans une conférence le 5 avril 2006 « *Les gouvernements et les nations doivent accepter de céder une part de leur souveraineté* ». Le destinataire de ce transfert est, bien entendu, le milieu de la finance elle-même. De son côté le multimilliardaire anglais Bernard Eccleston dont la fortune est gérée à Jersey, autre paradis fiscal , avouait sans fausse pudeur dans une interview publiée par le Time du 4/7/2009 « *Je tiens Adolf Hitler pour un chef d'état exemplairement efficace, même s'il a été entraîné à certaines actions déplaisantes (...)* Je déteste la démocratie comme système politique. Elle vous empêche de réaliser des choses... ». Ces déclarations viennent comme en écho à celle d'un précurseur, David Rockefeller, devant le Groupe de Bilderberg (un puissant lobby international) en 1999 « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire* »<sup>(5)</sup>. Alain Deneault rapproche ces prises de position de la philosophie du pouvoir développée par le juriste allemand Karl Schmitt dans la confusion des derniers jours de la République de Weimar « *Sera souverain strictement celui qui a la force d'imposer sa volonté dans l'histoire de manière décisive et ce, sans devoir nécessairement répondre d'une Constitution étatique, ni être soumis à un quelconque contrôle* ». Cette manière d'entériner la loi du plus fort convient à merveille à l'oligarchie dominante dont la redoutable incompétence nous conduit tout droit à un monde déstructuré, soumis aux pillages, aux pollutions massives, aux guerres éternelles.

Il n'y a rien à attendre de ces élites fascinées par le goût du secret et de l'argent. Le secret permet d'accéder au fantasme de ces confréries de privilégiés « *qui dilate la personnalité de qui en fait partie : ses membres sont assez forts pour se mettre au-dessus de toutes les lois, assez hardis pour tout entreprendre, assez heureux pour avoir presque toujours tout réussi dans leurs desseins* ». L'argent, quant à lui, en vient à posséder un caractère à la fois magique et sacré. Car ces gestionnaires sont aussi des êtres humains et obéissent à des motivations troubles, des refoulements, des pulsions de violence, irréductibles parce qu'inconscients.

Face au chaos annoncé, Alain Deneault ne nous berce pas de vains espoirs car « *les conquêtes sociales n'ont jamais été le fruit de discussions policées, ni d'échanges éclairés au sein d'une élite d'experts* ». **Seul un renversement des rapports de forces**, que rien ne laisse présager, **serait en mesure d'enrayer la course à l'abîme**.

Il ne s'agit pourtant pas de baisser les bras. Cernés par l'inconscience générale nous devons apprendre à vivre avec ce que nous savons, nous habituer « *au tract inutile, à la énième grève pour rien, au tirage confidentiel d'un journal ou d'un livre, aux défenseurs environnementaux injustement entraînés devant les tribunaux.....* ». Mais sur le temps long de l'histoire la résistance quotidienne, obstinée, peut nous valoir des victoires inattendues car « *sur ces murs de béton en apparence indestructibles des fractures apparaissent, des fractures qui laissent jaillir la lumière...* »<sup>(6)</sup>.

(1) : Parmi les plus connus Le guide Chambost des Paradis fiscaux – Ed. Favre – Lausanne (2005) et Les paradis fiscaux de Grégoire Duhamel – Ed Grancher – Paris (2006).

(2) : François-Xavier Verschave « Criminalité politique au Congo-Brazzaville et en Angola » Ed. Agone (2003).

(3) : Libération du 30/7/2007 : « Perno-Ricard accusé de deal avec les cartels de la cocaïne ».

(4) : Eric Vernier a été l'un des organisateurs du colloque « Paradis fiscaux et enfers judiciaires : la justice ou le chaos » tenu à l'Assemblée Nationale le 27 mai 2009. Jean de Maillard « Un monde sans loi » - Ed. Stock (1997).

(5) : Voir Bernard Blavette « Les lobbies contre la démocratie » - LGR n°1095 – Février 2009.

(6) : Extrait d'un texte du chanteur québécois Léonard Cohen.

Texte publié dans le mensuel d'analyse socio-économique La Grande Relève – Août – Septembre 2010 – ( Site internet : [grande.releve.net@wanadoo.fr](mailto:grande.releve.net@wanadoo.fr) )

## **Bourse : risque d'addiction**

**Michel Fenayon**

Les nouvelles sociétés de « pari en ligne » autorisées se doivent de prévenir leurs clients des risques d'addiction qu'ils courent. Ainsi dans leur publicité ou sur leur site apparaissent les avertissements suivants : « Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé appelez le : 09 74 75 13 13 » Ou alors : « Famille, vie sociale, santé financière êtes vous prêt à tout miser. Pour être aidé appelez le 09 74 75 13 13 » Et même : « Toute personne souhaitant faire l'objet d'une interdiction de jeux doit le faire elle-même auprès du ministre de l'intérieur..... ». Chacun peut prendre connaissance de ces avertissements en recherchant par Google : « pari en ligne ». Maintenant cherchez avec Google : « jouer en ligne à la Bourse ». Sur tous les sites proposés vous ne trouverez pas d'avertissement. Or jouer c'est bien parier, il suffit de lire le contenu des sites boursiers !!

La lecture des livres de Jérôme Kerviel et de Nick Leeson, ainsi que leur attitude, leur comportement ne montrent-ils pas qu'ils étaient addict ?? Ne montrent-ils pas que « jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance... »

Alors exigeons pour la Bourse ce que nous exigeons pour les entreprises de jeux. Exigeons que dans les pages de journaux donnant les résultats de la bourse ou des recommandations d'achat ou de vente figurent des avertissements à l'addiction. Exigeons également qu'en télévision lors des informations sur la Bourse figure en bas d'écran un avertissement. Exigeons enfin qu'en radio les résultats de la Bourse soient précédés ou suivis d'un avertissement.

Enfin si vous n'êtes pas convaincu que jouer sur le foot ou à la Bourse c'est la même chose, alors faites comme moi : appelez le 09 74 75 13 13 et faites vous passer pour un addict à la Bourse...on vous donnera les mêmes conseils que pour l'addiction aux jeux !!!



## Note de lecture *de Jean-Louis Michniak*

Entretien avec René Passet dans le Magazine Télérama (20/10/2010):

Notre ami René Passet, Professeur émérite d' Economie à l' Université de Paris-Sorbonne, premier président du Conseil Scientifique d' ATTAC (prédécesseur du Dominique PLIHON) s' est exprimé sur le thème « *la crise* » dans l' hebdo "Télérama" et a fait l' objet d' une présentation de son dernier livre "**Les Grandes Représentations du monde et de l' économie à travers l' histoire**" (éditeur: L L L, Les liens qui libèrent ; 950 pages; 38 €).

Ce prestigieux auteur dont j' avais apprécié l' objectif politique (présenté à une AG Attac 92 où il intervenait il y a quelques années) "être un réformiste radical", nous propose de "relire l' histoire de l' économie à la lumière des mutations de la pensée, qu' elle soit scientifique ou philosophique".

Pionnier de "l' **approche transdisciplinaire**", voulant rapprocher les différents savoirs, René Passet évoque son travail au sein du "Groupe des dix", constitué de biologistes, physiciens, sociologues, anthropologues, informaticiens, cognitivistes, afin réunir ces spécialistes, au lieu de les laisser "enfermés dans leurs petites bulles" ! Car avec juste raison, il affirme qu' il faut donner un "sens à cette succession de théories" .

Bien entendu, ce militant progressiste, "enseignant hétérodoxe" ne manque pas de dénoncer la régression néolibérale. A cause de la politique de déréglementation, "la sphère financière va se replier sur sa propre logique, s' hypertrophier et se déconnecter de l' économie réelle . . . la spéculation devient un des principaux moyens de gagner de l' argent ".

Dans cet entretien, René Passet fait quelques constats majeurs, dont: "la puissance de la sphère financière est telle qu' elle impose sa loi à tous les niveaux de l' activité économique: entreprises, nations et organisations internationales." "En exigeant des entreprises des taux de rendement de 15% de leurs capitaux propres, on inverse la finalité de l' économie. De moyen, la finance devient l' objectif suprême." Il déplore aussi : "la logique marchande triomphe, englobant la culture, l' éducation, la santé. Le vivant, hier sacré, fait l' objet de brevets. Et les ressources naturelles, surexploitées, sont peu à peu épuisées par la course productiviste."

Il conclut en notant que ce système s' effondrera seulement si un nouveau "est en mesure de prendre la place."

Ce sera "la bioéconomie, respectant "les êtres vivants et leurs milieux, les rythmes de reconstitution des ressources renouvelables, en posant la question "cruciale de la gouvernance mondiale, aucune nation ne pouvant régler, seule, des problèmes d' une telle envergure".

C' est peut-être, de "l' utopie", mais c' est bien cela "qui donne du sens à nos existences".

---

## L'eau *Attac Saint-Ouen*

Tout comme l' air que nous respirons, l' eau est un élément nécessaire à la survie de l' Homme, des animaux et des plantes. Ainsi, le 27 juillet 2010, l' accès à l' eau potable a été intégré à la Déclaration des Droits de l' Homme par l' Assemblée Générale des Nations Unies.

Malgré tout, l' eau est constamment en proie aux intérêts économiques des entreprises multinationales soucieuses d' accroître leurs profits. Ce problème touche aussi bien les pays en voie de développement que les riches pays industrialisés. . .

Le principe est simple : à chaque fois qu' une commune cherche à remanier sa gestion de l' eau, Veolia ou Suez, les deux plus importants groupes mondiaux de l' eau, pointent leur museau. Ensemble, ils constituent un cartel opaque qui, par exemple en France, approvisionne environ 80% de la population.

Résultat : une hausse vertigineuse des prix à la consommation, une baisse de la qualité de l' eau, un manque de transparence souvent lié à un climat de corruption

Même s' il ne s' agit plus de privatisation à proprement parler, mais de partenariat public-privé, le résultat est le même : les multinationales se jouent des services publics.

Le film *Water Makes Money* explique ainsi le fonctionnement des entreprises multinationales qui s' accaparent la distribution de ce besoin vital, créant ainsi une alchimie déroutante : elles transforment l' eau en argent.

L' analyse de cette problématique par des experts est agrémentée par plusieurs exemples de villes ou communes, allemandes et françaises, en proie à la domination de ces entreprises peu soucieuses d' offrir un service de qualité (quartiers pauvres coupés de l' eau potable, robinets secs. . .). Mais, à l' instar de Paris, Rouen, et bientôt certainement Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Brest. . ., des collectivités se soulèvent et montrent que le contrôle citoyen de l' eau est nécessaire et possible. . .

**En région Ile-de-France**, le **SEDIF (Syndicat des Eaux D' Île de France)**, établissement public administratif créé en 1923, gère le service de l' eau de 144 communes de la région parisienne dont Saint Ouen. Il est administré par un Comité composé d' élus de ces 144 communes représentant 4,35 millions de consommateurs.

Depuis 1923, le SEDIF délègue la distribution de l' eau à une société privée : la CGE-Vivendi hier, aujourd' hui Véolia Eau.

Depuis 1983, le président du SEDIF est André Santini, par ailleurs président du Comité de bassin de l' agence de l' eau Seine Normandie depuis 2005 (6 bassins en France).

Le 15 mai 2008, un candidat est présenté contre M. Santini pour défendre une gestion publique. Il obtient 55 voix. M Santini est réélu avec des voix de « gôche ».

Le 24 juin 2010, le vote des représentants des communes au SEDIF désigne Véolia comme délégataire pour douze ans.

Lors de ce vote, les vice-présidents socialistes et communistes du SEDIF, cautionnent la démarche de M. Santini, en « s' abstenant positivement » sur le choix de Véolia.

## Le prix de l'eau en Île de France

En 2004, L'UFC Que Choisir dénonce des « surfacturations » de 85 à 90 millions d'euros sur un contrat annuel de 350 millions. Les audits officiels du SEDIF reconnaissent qu'il est possible de réaliser 40 à 45 millions d'euros d'économies chaque année.

En 2010, M. Santini consent à baisser le tarif de l'eau (HT) de 1,76 € / m<sup>3</sup> à 1,73 € / m<sup>3</sup> soit 1,7%.

Que sont devenus les dizaines de millions perçus en trop par VEOLIA en 2009 ? Et en 2008 ? Et en 2007 ?

Sur le site du SEDIF, le prix audonien du m<sup>3</sup> est de 3,99 euros TTC. (Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> toutes taxes et redevances comprises). Ce prix varie selon les communes.

**Pour en savoir plus :** Eaux glacées de Marc Laimé <http://www.eauxglacees.com/> Coordination Eau IDF : <http://eauidf.blogspot.com/> Que Choisir <http://www.quechoisir.org/>

## Agenda

- 4 novembre**      **Montrouge**      **Les Organismes Génétiquement Modifiés**, avec **Pierre Colas**, faucheur occasionnel  
- Les applications des O.G.M., pour le meilleur et pour le pire.  
- L'utilisation des brevets par les semenciers pour dominer la planète.  
- Les effets du lobbying sur les structures politiques et sur la justice.  
**20 h 30 Maison des Associations** 105 avenue Aristide Briand  
Réunion-débat organisée par ATTAC 92
- 17 novembre**      **Colombes**      **L'individualisme**, avec **Jacqueline Pénit**  
**20 heures 30, Salle de la vie associative** 4 Place du Général Leclerc  
Pour se rendre à la salle :  
Train : Gare St Lazare, descendre à Colombes,  
Métro : Porte Champerret, autobus 164, descendre mairie de Colombes, vous êtes juste devant la salle ou  
Métro : Pont de Neuilly, autobus 176, descendre église de Colombes.  
*Contact: Attac Colombes: 0147811155, [bkervella@orange.fr](mailto:bkervella@orange.fr)*
- 1<sup>er</sup> décembre**      **Bagneux**      **Des réformes? Mais lesquelles? Avec quels contenus? Quels financements? Pour quel projet de société?**, avec **Dominique Plihon**, Président du Conseil Scientifique d'ATTAC, économiste,  
**19h Foyer Coudon**, Rue Salvador Allende( près Place Dampierre)
- 2 décembre**      **Montrouge**      **En finir avec (ou dépasser) le capitalisme**, avec **Gérard Duménil**  
**20 h 30 Maison des Associations** 105 avenue Aristide Briand

## Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

**Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel) ([web.attac92@attac.org](mailto:web.attac92@attac.org))

Président d'ATTAC 92 : Eric Colas [president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org) Secrétaire : Michel Fenayon [secretaire.attac92@attac.org](mailto:secretaire.attac92@attac.org)

Vice-secrétaire : Sophie Maloberti

Trésorier : Hubert Guérinet

CNCL Attac Ile-de-France :

Cécile Ganeval

Groupe communication : Hubert Guérinet, Christian Hamon, Cyril Pocréaux

Fichier :

Nicolas Lasman, Jacques Pinoteau

Correspondant Electronique Local

Jean-Paul Allétru

### Groupes de proximité :

Bagneux : Daniel Monteux

Asnières : Guy Rodary

Clamart : Eric Colas

Antony :

Cécile Ganeval; François Tonnerieux

Colombes : Bernard Kervella

Fontenay : Hélène Hérim

Rueil-Malmaison : Cyril Pocréaux

Clichy : Jean Quebre, Marthe Chabrol

Courbevoie : Annie Reynaud

Montrouge : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas; Marjorie Gaudemer

Genevilliers : Nelly Viennot

## Bulletin d'adhésion 2010

**NOM (en capitales) :** ..... **PRENOM :** ..... **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

**Date de naissance :** ..... **Profession :** .....

**Adresse :** ..... **Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Pays :** ..... **Téléphone fixe :** .....

**Mobile :** .....

**Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :** .....

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2010 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €	de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €	
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres :      date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*

Angle d'attac 6, rue Ledru-Rollin – 92150 Suresnes Responsable de la publication : Eric Colas ([president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org))